Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-474 RELATIF AU TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES UN IMMEUBLE PEUT ÊTRE ACQUIS

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif au territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis :

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 9 mars 2026, le Conseil municipal a adopté le *Projet de règlement 2026-474 relatif au territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis.*

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 avril 2026 à la salle du Conseil municipal, 111, 4e Avenue Crabtree, à 18h 30. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du *Projet de règlement 2026-474 relatif au territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis.*

3. Le projet de règlement consiste à :

   Permettre à la Ville d'exercer un droit de préemption sur certains immeubles situés sur son territoire, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes. Le droit de préemption permet à la Ville d'acquérir, en priorité, un immeuble mis en vente, aux mêmes conditions que celles convenues entre le propriétaire et un tiers, et ce, afin de réaliser des projets d'intérêt public, notamment en matière d'aménagement, de développement ou d'équipements collectifs.

4. Le présent projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de Crabtree.

5. Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

6. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 111, 4e Avenue Crabtree selon l'horaire suivant :

   Lundi, mercredi et jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h 45
   Mardi : 8h à 12h et 14h 30 à 16h 45
   Vendredi : 8h à 12h

7. Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Crabtree, ce 10 mars 2026

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10 mars 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 mars 2026.